

## Des reports pas si simples

Les bookers du producteur Astérios ont reporté 182 dates de concerts. Un exercice complexe.

PAGE 6

## Paul Rondin : «Avignon 2020, j'y crois totalement»

Le directeur délégué du Festival d'Avignon n'envisage pas l'annulation de la prochaine édition. PAGE 4

## À l'Opéra, le casse-tête du travail à distance

Les musiciens d'orchestres peuvent répéter chez eux, mais l'opéra demande un travail collectif.

PAGE 5



BY: DROTTNINGHOLMS-SLOTTSTEATER

BIMENSUELLE  
N°469  
27 mars 2020

# La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

## Impact de la crise sanitaire : des réponses en ordre dispersé

Pertes d'exploitation, course au report des dates, recours d'urgence au chômage partiel... La disparité des modèles économiques rend complexe la recherche de solutions pour le spectacle.

**A** l'heure des déclarations des salaires du mois de mars, les inconnues restent nombreuses dans les structures artistiques et culturelles, face à la situation inédite actuelle, comme le souligne l'Association des professionnels de l'administration des spectacles (LAPAS). L'ordonnance du gouvernement du 25 mars prévoit la « neutralisation », pour les intermittents du spectacle, de la période commencée le 12 mars, mais demande à être clarifiée : comment seront calculés les droits ultérieurs, en prenant en compte la période de confinement, interroge la CGT-Spectacle.

Les compagnies et producteurs sont en difficulté pour honorer leurs engagements vis-à-vis de leur personnel et de leurs prestataires car toutes les prestations annulées ne sont pas payées (même partiellement) par les structures de diffusion. Les syndicats d'employeurs du spectacle subventionné préconisent certes le paiement des cessions prévues. Mais, souligne Frédéric Maurin, coprésident du Syndicat national des scènes publiques, le principe de « service rendu » s'impose aux

structures de droit public. Pour Jean-Philippe Lefèvre, président de la FNCC (Fédération nationale des élus à la culture), « ces cas concerneront surtout des petites villes qui vont s'efforcer de reporter les dates annulées ». Par ailleurs, certains lieux de diffusion, même subventionnés, sont très dépendants de la billetterie.

### Inconnue sur le chômage partiel

La question de l'activité partielle pour les personnels sous contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) comporte encore une inconnue. Un appel a été signé

par des chefs d'orchestre, metteurs en scène, auteurs et autres artistes pour réclamer le droit d'y recourir. En quelques heures, il avait recueilli plus d'un millier de signatures parmi lesquelles William Christie, Emmanuelle Haïm, Marc Minkowski, Erik Orsenna... En principe, rien n'interdit le chômage partiel pour les CDDU, mais il s'applique aux contrats en cours d'exécution. Or dans l'usage, les contrats sont signés très peu de temps avant la prestation. Pourra-t-on faire valoir l'activité partielle pour des promesses d'embauche ? De plus les critères pourraient être plus restrictifs.

Les organisations professionnelles du spectacle vivant ont publié des appels aux pouvoirs publics (*lire pages 2 et 3*) qui montrent qu'il n'y aura pas de solution unique à cette crise. « La gestion sera au cas par cas », convient Jean-Philippe Lefèvre. Elles se rejoignent cependant sur quatre points : les fonds annoncés pour le secteur ne seront pas suffisants pour compenser la baisse générale d'activité, les subventions décidées doivent être maintenues et versées rapidement, une réponse est attendue pour les artistes auteurs, les contrats prévus doivent être réglés dans la mesure du possible. ■ YVES PERENNOU

## Producteurs privés dans la tourmente

Pierre Michelin, gérant de *Encore un Tour?*, résume les inquiétudes qui assaillent les producteurs privés de spectacle : « On se sent menacé, témoigne-t-il. On a dû annuler 24 représentations d'une compagnie québécoise dont le report est impossible. Cela représente une exploitation prévue sur huit semaines, pour laquelle on prend tous les risques. Quand elle s'arrête au bout de deux semaines, c'est 250 000 euros de perte à assumer. Au-delà de mars et avril, nos plus gros mois qu'on essaie de sauver, notre interrogation porte sur la saison à venir. Réussira-t-on à placer nos futurs spectacles alors que tous les producteurs essaient de reporter ceux annulés ? J'ai mis en place des mesures de chômage partiel pour mes sept salariés. J'ai fait une demande pour reporter le paiement du loyer du bureau. On va voir comment postuler au fonds d'aide d'urgence. Mais cela devrait représenter des sommes légères par rapport à notre chiffre d'affaires à l'arrêt. Ma crainte, c'est l'annulation du Festival d'Avignon In et Off. On a investi pour des spectacles. On fait des prestations pour des producteurs tiers et de la diffusion qui nous permettent de financer les équipes sur place et de produire de nouveaux spectacles. Or, je ne vois pas comment Avignon pourrait avoir lieu. »

## SYNDICATS

### Le Prodiss chiffre les pertes d'activité

Réagissant aux annonces du 18 mars, par le ministre de la Culture sur les aides au secteur, le Prodiss juge que les 11,5 M€ du CNM et les 5 M€ du ministère pour les autres disciplines que la musique et les variétés représentent un « effort totalement décorrélé de la réalité : il est dérisoire, en termes de montant, au regard de la situation actuelle et des nécessités réelles de la filière ».

Avec le cabinet EY, le Prodiss évalue à 590 M€ la perte totale de chiffre d'affaires (recettes de billetterie, contrats de cession de spectacles, locations de salles, recettes annexes de bar, restauration, sponsoring...) causée par l'interruption forcée des activités de l'ensemble du secteur du spectacle vivant privé, du 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 31 mai, soit 477 M€ pour la perte de chiffre d'affaires des 360 entreprises membres du Prodiss et 63 M€ de perte

de chiffre d'affaires des théâtres et producteurs privés représentés par le Syndicat national du théâtre privé (SNDPT), ainsi que 50 M€ pour les cabarets représentés par le Syndicat national des cabarets et music-halls (Camulc).

Il s'agit donc là d'annulations de chiffres d'affaires prévus, sachant que, parallèlement, la situation entraîne aussi une perte d'emploi : « 20 400 artistes et techniciens engagés en CDD d'usage se retrouvent menacés, poursuit le Prodiss. À ceux-ci, s'ajoutent 8 506 personnes employées de façon permanente au sein des entreprises de production, diffusion et d'organisation des spectacles et des festivals, dont l'activité va être arrêtée sur la période. Du côté des cabarets et des théâtres privés, ce sont respectivement 3 500 et 5 500 personnes dont l'activité est menacée. » | Y. P.

### La CGT-Spectacle : « Honorer les promesses d'embauche »

La CGT-Spectacle demande des éclaircissements sur les mesures prises par le ministère du Travail concernant les intermittents du spectacle : « Depuis le 4 mars 2020, date du premier arrêté interdisant les rassemblements de plus de 5 000 personnes dans des lieux clos, des milliers de spectacles sont annulés entraînant des milliers de pertes d'heures. » Par ailleurs, ajoute la CGT, « ces mesures ne semblent pas répondre aux problèmes de celles et ceux qui pensaient "faire leurs heures" dans la prochaine période, ou encore des professionnels primo-entrants dans le régime ». La fédération préconise d'adapter le dispositif d'assurance chômage, en allongeant d'un an les droits de ceux qui en bénéficient aujourd'hui. Elle réclame un fonds de

professionnalisation d'urgence pour les intermittents qui s'apprêtaient à ouvrir leurs droits. Le syndicat insiste pour que tous les contrats signés et toutes les promesses d'embauche soient honorés par les employeurs, au besoin en ayant recours au chômage partiel : « Les employeurs ont désormais la possibilité d'accéder au dispositif d'activité partielle. Des employeurs et certaines de leurs organisations jouent le jeu et annoncent rémunérer leurs CDD engagés sur la période, mais d'autres se dépêchent d'annuler des contrats, y compris déjà entamés. » Le syndicat observe que le manque de réponse de Pôle emploi sur la prise en compte des périodes payées au cachet, dans le cadre du chômage partiel, dissuade les employeurs de recourir à cette mesure. |

### Le SNES : payer les cessions des structures privées

Le SNES, Syndicat national des entrepreneurs de spectacles, voudrait généraliser le principe de payer les cessions de spectacles prévus et annulés. Le ministre de la Culture a souhaité que les structures les plus solides financièrement, ainsi que ses opérateurs et structures subventionnées par l'État procèdent ainsi par solidarité. Le SNES demande que cette mesure soit élargie aux entrepreneurs de tournées, aux producteurs et aux diffuseurs sous statut privé, qui travaillent également avec le secteur public. « Il s'agit d'étendre la

solidarité à tous les salariés et toutes les structures, plaide Philippe Chapelon, le délégué général du SNES. Si les dates ne peuvent pas être reportées, les structures subventionnées pourraient prendre en charge le plateau technique et artistique et les frais engagés par le producteur. Cela permettrait aux producteurs de passer le cap, de payer les salariés et de faire face aux dépenses déjà engagées. » Il estime qu'en ces circonstances, l'État peut contourner d'éventuels problèmes de droit administratif en autorisant les structures publiques à dédommager les prestataires. |

### FONDS DE SECOURS DU CNM.

Le 18 mars, le Centre national de la musique annonçait un fonds de secours de 11,5 M€ pour les entreprises de la filière musicale et variétés. Chaque aide est plafonnée à 11 500 €. Formulaire à l'adresse : [cnv.fr/covid-19-fonds-secours-musique-et-aux-variétés](http://cnv.fr/covid-19-fonds-secours-musique-et-aux-variétés)

**ADAMI : 1,7 M€.** L'Adami mobilise 1,7 M€. Pour les projets précédemment soutenus par l'Adami et concernés par un report ou une annulation, l'aide financière sera attribuée sous condition du versement d'une indemnité aux artistes concernés. L'Adami participe au fonds d'urgence du CNM à hauteur de 500 000 euros. Elle conserve son calendrier de répartition des droits, l'attribution des aides financières aux projets artistiques, le conseil juridique et l'accueil des artistes (téléphone, Internet).

**ÎLE-DE-FRANCE : NUMÉRO D'URGENCE.** La Région Île-de-France a ouvert un numéro (01 53 85 53 85) pour les professionnels de la culture, et une cellule d'urgence joignable également par e-mail ([covid-19-culture@iledefrance.fr](mailto:covid-19-culture@iledefrance.fr)). La Région a annoncé un fonds de 10 millions d'euros pour le spectacle vivant et étudie d'autres mesures en faveur du « cinéma, du livre et des artistes et auteurs engagés dans des actions d'éducation artistique et culturelle soutenues par la Région ».

### EUROPE CRÉATIVE S'ADAPTE.

La Commission européenne promet de la flexibilité pour la mise en place des projets de coopération européenne, ralentis dans ces circonstances.

#### La lettre du spectacle

Relations abonnés : 02 44 84 46 00

RÉDACTION ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30.

redaction@lalettredu spectacle.com. Directeur de la publication : Nicolas Marc. Rédacteur en chef : Yves Pérennou.

Journalistes : Tiphaine Le Roy, David Prochasson ont collaboré à ce numéro : Danielle Beaudry, Christine Raout, Nicolas Dambre, Philippe Verrière. Direction artistique : Éric Deguin.

Mise en page : Émilie Le Gouëff. Publicité et marketing : Pascal Clergeau. Comptabilité : Joëlle Burgot. Relations abonnés : Véronique Chema et Maëva Neveux.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 336 euros TTC.

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 79 euros TTC

(Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

Impression : Caen Repro (14). Une publication M Médias.

Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.

SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.

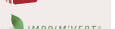
Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.

CPPAP : 0420T78729. ISSN : 1294-2499.

Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales



IMPRIMÉ EN FRANCE – Reproduction interdite.



## SPECTACLE PUBLIC

## Pour une « chaîne éthique »

L'USEP-SV (Union syndicale des employeurs publics du spectacle vivant) qui réunit les syndicats Forces musicales, Profedim, SNSP et le Syndecac propose une « chaîne éthique » entre les structures : « Dans toute la mesure du possible, l'USEP-SV ne souhaite pas opposer la question de la "force majeure" ni la condition de service rendu pour le paiement des contrats. Nous demandons dès lors que les fonds de soutien conséquents et les dispositifs d'activité partielle qui doivent être mis en œuvre s'adressent à l'ensemble des entreprises de notre secteur, y compris les structures de droit public en lien avec les collectivités territoriales, afin que chacun à son endroit soit en mesure d'assumer ses responsabilités (employeurs, frais engagés, droits d'auteur, etc.). » Cette manière de surmonter la crise nécessiterait, selon l'USEP-

SV, que l'ensemble des collectivités territoriales s'engagent « au versement intégral, immédiat et sans condition des subventions prévues ». Par ailleurs – ce qui peut apparaître contradictoire –, le groupement syndical souhaite que l'ensemble des contrats prévus et soumis à annulation puissent être éligibles au chômage partiel.

En ce qui concerne les mesures exceptionnelles de soutien aux intermittents et salariés du secteur culturel annoncées le 18 mars par les ministres du Travail et de la Culture, elles doivent « tenir compte des dates effectives réelles d'interdiction des rassemblements ». Les syndicats demandent au ministère de soutenir une campagne de communication pour que les spectateurs acceptent le report de leur billet, voire en fassent don, « en soutien au secteur sinistré ». | Y. P.

## Un plan pour les auteurs ?

Ce sont les auteurs les plus touchés par la situation actuelle, plaide Pascal Rogard, directeur général de la SACD. Contrairement aux autres catégories de professionnels, ils n'ont pas de filet de sécurité. Faute de recettes dans les lieux de spectacle, les règlements de droits d'auteurs ne remontent plus et les annulations entraîneront aussi une chute des répartitions, dans les mois à venir. Après les annonces du ministère du 18 mars, la SACD attend « avec impatience les mesures destinées à soutenir

les auteurs ». Le 18 mars, le ministre de la Culture avait demandé aux opérateurs nationaux comme le Centre national de la musique de veiller à ce que ce premier volet d'aides d'urgence bénéficie également aux artistes auteurs concernés. Pour parer aux situations les plus urgentes d'auteurs et remédier aux situations des plus démunis, la SACD a mis en place un fonds de solidarité. Elle présente également sur son site un « Guide des démarches » pour les auteurs en période de crise sanitaire. |

## L'Ufisc pas encore rassurée

Les réseaux et organisations professionnelles de l'Ufisc ont pris la parole, le 20 mars, estimant : « Les premières mesures annoncées par le ministère de la Culture le 18 mars ne sont pas pour nous rassurer. » Ils regrettent qu'elles ne mentionnent pas les structures d'interventions culturelles et leurs équipes artistiques et jugent les montants annoncés « largement sous-dimensionnés ». Ils insistent sur deux points : pour les intermittents du spectacle, veiller à la mise en œuvre par Pôle emploi de la « neutralisation » promise par le ministère et permettre aux salariés payés dans cette période de pouvoir se constituer des droits. « Une attention particulière devra également être apportée aux situations des salariés qui, sur la période de mars à juin 2020, étaient en droit d'obtenir l'indemnisation chômage des annexes 8 et 10 pour la première fois. Par ailleurs, au-delà de la période de "neutralisation", la reprise d'activité ne pourra pas être immédiate et l'impact sur les intermittents dépassera largement la date d'arrêt du confinement. » Ils demandent

un dispositif du même ordre pour les auteurs. L'Ufisc réclame un fonds d'aide directe aux entreprises et à l'emploi, et juge indispensable de mettre en place des référents de proximité pour accompagner les structures. Parmi les membres de l'Ufisc, figurent le réseau Zone franche (musiques du monde), la FAMDT (musiques et danses traditionnelles), le Synavi (compagnies artistiques), La Fédération des arts de la rue, la Fedelima (musiques actuelles)... |

## Musiques actuelles : 20 fédérations mobilisées

L'Ufisc est également signataire d'un appel commun à 20 organisations du secteur des musiques actuelles dont le SMA. Le texte évalue à 300 M€ le déficit de recettes de ces quelque 1 500 structures entre le 15 mars et le 31 mai : annulation de plus de 20 000 représentations, arrêt de toutes les activités d'éducation artistique ou de formation... Il souligne la précarité des salariés, la fragilité des structures et de leurs partenaires.

## GRANDS FORMATS : « SOUTIEN FORT ».

La fédération des artistes Grands Formats estime insuffisantes les premières annonces du ministère de la Culture du 18 mars. Elle réclame une « réponse globale », le versement accéléré des subventions, le maintien ou « report raisonné » des commissions d'attribution d'aides, la mise en place d'un outil d'observation unique et un soutien fort aux intermittents du spectacle. Grands formats a mis en ligne un espace ressources qui répertorie toutes les aides et mesures qui concernent les entreprises du secteur musical, sur [grandsformats.com](http://grandsformats.com).

## CENTRE-VAL DE LOIRE : ENGAGEMENTS.

Le président de la Région Centre-Val de Loire a écrit aux structures culturelles pour leur promettre son « hyper-solidarité » : versement des subventions prévues (à concurrence des dépenses engagées), confirmation de l'engagement régional pour les événements reportés et passage à 70 % pour le premier versement, versement du solde des financements 2019 pour les projets et actions réalisées et fonds de soutien exceptionnel de 1 M€ pour les structures les plus impactées par les annulations.

## RÉGION BRETAGNE : FONDS D'AIDE.

Le conseil régional de Bretagne crée un fonds pour la vie associative de 5 M€. Il décide le « maintien du soutien financier de la Région envers les associations impactées par des annulations de manifestations ou de projets », soit 25 M€ estimés. Il proroge les conventions qui financent une action reportée.

## PAYS DE LA LOIRE : 4,3 M€.

La Région des Pays de la Loire a annoncé une enveloppe de 4,3 M€ pour les structures organisatrices d'événements culturels et sportifs, dont 1,3 M€ de subventions maintenues malgré l'annulation, 1 M€ pour le renforcement de dispositifs existants et 2 M€ de fonds d'urgence.

## HAUTE-GARONNE : DES MESURES.

Le conseil départemental de Haute-Garonne a créé un fonds de soutien au monde associatif, d'un montant de 2 M€, pour un mois reconductible. Il promet également de procéder au paiement en cours de toutes les aides votées, de lancer une instruction accélérée des dossiers de demande de subvention reçus et de reporter la date limite de dépôt des dossiers du 30 juin au 30 septembre.



## « L'édition 2020, j'y crois totalement »

Paul Rondin, directeur délégué du Festival d'Avignon

### Étudiez-vous un report, voire une annulation ?

Ni l'un ni l'autre. Nous sommes tous à 100 % au travail, nous préparons le Festival d'Avignon pour l'ouvrir le 3 juillet. Je suis en contact avec toutes les équipes artistiques pour voir où elles en sont, quelles sont leurs craintes, comment on peut anticiper leurs besoins, quelles salles on peut trouver pour terminer les créations. Plus tard, on se posera la question de la circulation des équipes. À ce jour, une seule équipe a annulé, des Sud-Africains qui devaient répéter en Allemagne. Là, ce n'était plus possible.

### Êtes-vous confiant ?

J'y crois totalement. Il y a une énergie qu'il ne faut pas laisser retomber. Il faut qu'on ait une capacité d'adaptation absolue, car si

on n'y arrive pas, nous serons au-dessous de nos devoirs pour les spectateurs et les artistes. Ce rendez-vous collectif est vital, de la même manière qu'en 1947, quand il a fallu reconstruire, repenser un projet de société. Je ne compare pas les deux événements, mais la logique intellectuelle : on va tous se retrouver à devoir proposer autre chose que ce qu'on avait prévu de faire. À chercher comment on sort de nos habitudes pour continuer à croire dans la puissance de la culture dans nos sociétés. Il faudra une réflexion globale, à la fois pour le programme mais aussi dans les débats, les rencontres avec le public et les professionnels. Il faut qu'on pense et qu'on travaille autrement et qu'on réponde à cette injonction collectivement.



JULIEN PEBREL

### Les décors, l'aménagement des lieux, seront-ils prêts à temps ?

On préférera faire la cour d'honneur avec un décor moindre qu'annuler le spectacle. C'est un accord profond que les organisateurs, les artistes et spectateurs accepteront. Nous savons que nous ne présenterons pas tout ce que nous pensions. Cet accord est obligatoire dans la sortie de crise. Peut-être que ce sera un peu plus tendu, mais ça se fera. Après le 4 mai, si le travail ne peut pas reprendre, j'aurais une difficulté pour ouvrir la cour d'honneur le 4 juillet. Normalement, ce chantier démarre à la mi-avril. On verra alors s'il faut ouvrir la cour d'honneur un peu plus tard. Pour les répétitions, on trouvera d'autres théâtres pour accueillir les équipes. |

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PERENNOU

## Théâtre public : créations à l'arrêt

### David Lescot s'inquiète pour Avignon

L'auteur et metteur en scène David Lescot aurait dû créer sa pièce jeune public *J'ai trop d'amis* à l'Espace Cardin, à Paris, le 21 mars. L'équipe a interrompu le travail une semaine avant la fin des répétitions. « À l'heure actuelle, nous n'avons aucune idée de quand aura lieu la création », constate David Lescot. Le Théâtre de la Ville, commanditaire et coproducteur, assure que le spectacle sera « forcément repris soit cette saison, soit la prochaine ». David Lescot s'inquiète de la programmation prévue dans le Off d'Avignon, à La Manufacture. « Pendant ce moment de confinement, en tant qu'artistes, nous pouvons nous consacrer au travail qui se passe de public, relativise-t-il. Lire, écrire, faire des recherches... Nous manquons souvent de ce temps de suspension nécessaire à ce que les idées mûrent et ce temps sera peut-être bon pour le théâtre. Je suis plus préoccupé par la question matérielle des équipes que par la nécessité de maintenir à tout prix le spectacle au chaud. »

### OS'O décale à septembre

Le collectif bordelais OS'O devait créer *X* (une pièce d'Alistair McDowall sur un confinement à bord d'une station spatiale), le 28 avril au Quartz de Brest. Les répétitions avaient commencé et la scène nationale de Brest a garanti le report à septembre, comprenant trois semaines de répétition et des représentations dans les premiers jours de l'automne. « Nous cherchons avec l'équipe du Théâtre de la Cité (centre dramatique national de



MARGAUX LANGLEST

Répétitions de *X*, du collectif OS'O au Théâtre de la Cité, à Toulouse

Toulouse) à caler la saison prochaine les dates prévues en mai », indique Roxane Brumachon, comédienne et membre du collectif. « Ce qui est intéressant, c'est que les planning des théâtres sont bouleversés. Des dates sont proposées dans des périodes de vacances scolaires, les théâtres essaient des choses qu'ils ne faisaient pas habituellement. » Le collectif travaille sur l'administratif grâce à des réunions d'équipe quotidiennes en visioconférence. « Sur l'artistique, nous faisons comme nous voulons. Pour moi, la première semaine a été très difficile. Je n'arrivais pas à me concentrer pour lire et apprendre les textes. Cela commence à aller mieux. »

### Compagnie du Berger : une semaine pour finir

La Compagnie du Berger devait créer *La Noce*, de Bertolt Brecht, le 1<sup>er</sup> avril au centre culturel Jacques-Tati, à Amiens, où elle est en résidence, avant de jouer à Boulogne, puis, du 9 au 21 juin au Théâtre de l'Épée de Bois, à Paris (Cartoucherie de Vincennes). Le metteur en scène Olivier Mellor, compte maintenant sur les dates parisiennes de juin et espère dispo-

ser d'un peu de temps de répétition : « Il nous manque une petite semaine pour terminer le spectacle. Répéter du théâtre à distance, ce n'est pas possible, surtout que nous sommes 12 au plateau. Beaucoup de frais ont été engagés sur les dates parisiennes, en publicité et matériel. Si la première est le 9 juin à l'Épée de Bois, on va se retrouver avec un spectacle trop frais devant 40 journalistes. Mais on s'est engagé à jouer dès que possible. » Pour autant, il estime que sa compagnie subventionnée est moins pénalisée que les structures privées.

### Le Denisyak : trois tournées interrompues

Programmée du 16 avril au 2 mai au théâtre de la Tempête, à Paris, *SStockholm*, par Le Denisyak et Faustine Tourman, sur un texte de Solenn Denis, fait partie des centaines de spectacles en attente d'une probable annulation. Pour le collectif associé au Théâtre national Bordeaux en Aquitaine, l'événement n'est pas une catastrophe sur le plan financier. Le centre dramatique national, producteur, versera les cachets pour les dates annulées. Pour l'avenir du spectacle, c'est plus alarmant : un investissement en communication perdu, des programmeurs qui ne le verront pas... « Il est bien question qu'on reporte des dates, mais tout le monde va essayer de boucher des trous dans la saison prochaine, soupire le metteur en scène Erwan Daouphars. Nous avons trois spectacles en tournée au printemps, tout est annulé. En attendant on communique par e-mails dans l'équipe, on échafaude des plans... » | TIPHAINE LE ROY ET Y. P.

## LYRIQUE

## À l'opéra, le casse-tête du travail à distance

L'Opéra national de Bordeaux a annoncé la fermeture de son établissement jusqu'au 30 avril – et probablement bien plus tard. Soit quatre semaines au-delà du confinement imposé par les autorités. Car contrairement aux orchestres et ensembles de musique qui peuvent monter un concert rapidement, les productions de l'opéra nécessitent un temps de préparation collectif et de montage technique incompressible. « Il y a une maîtrise de la mise en scène qui ne se fait que sur le plateau, de manière collective, pour penser le rythme et le mouvement des uns et des autres », explique Olivier Lombardie, administrateur de l'ONB. Pour un concert symphonique, les musiciens ont l'habitude de travailler chez eux. Ils viennent au pupitre seulement trois ou quatre jours avant le concert. Avec ce type d'événements, nous sommes confrontés à un autre problème : l'annulation des chefs et solistes étrangers qui ne parviennent pas à s'organiser pour venir en



Le Nozze di Figaro

France. » Les plus impactés dans leur travail artistique sont les danseurs du ballet dont la vie est organisée autour de répétitions collectives quotidiennes. « Ils font beaucoup de visioconférences, entre les danseurs et le directeur de la danse qui les aide à travailler sur le plan physique. Mais un ballet doit respirer à l'unisson. Et de ce point de vue, il est difficile de mesurer les conséquences du confinement sur la perte de technique collective. » | D. P.

### Le blog de l'école pour l'opéra participatif

L'ensemble Aedes travaille depuis deux ans sur l'opéra participatif *Argos et Grigoria*, qui réunit une centaine d'enfants pour une restitution le 11 juin à Compiègne. « Les écoles ont été fermées alors que nous avions beaucoup de séances programmées et les élèves n'ont jamais vu la metteuse en scène, expose Elisa Bresset, déléguée générale de l'ensemble. On essayera de rattraper les séances. Les chanteurs ont prévu d'enregistrer les chants sur le blog de l'école, pour que les enfants les apprennent. Et la composition sera ajustée. »

### Comment gérer les dons de billets ?

**BILLETTERIE.** Les hashtag #JeGardeMaPlace ou #SauveTonSpectacle ont fleuri sur Twitter alors que plusieurs organisations, comme le Syndicat national du théâtre privé (SNDTP), invitaient les spectateurs à ne pas demander, par solidarité, le remboursement de leurs billets. Mais quelles en sont les implications pour la gestion de la billetterie ? « Le texte de loi indique qu'en cas d'annulation ou de modification substantielle d'un événement, l'organisateur est tenu de rembourser le billet, sans préciser s'il doit rembourser tout le monde. Ce qui est appliqué, en général, c'est un remboursement pour ceux qui le demandent », observe Pierre-Henri Deballon, directeur général de Weezevent. L'entreprise de solution de billetterie informatisée a mis en place différents modules de remboursement pour ses clients. Il accompagne, par exemple, le festival Reperkusound à Lyon, qui propose plusieurs scénarios : « Jusqu'au 20 juin, nos spectateurs peuvent demander un remboursement intégral ou partiel de leur billet et faire un don du montant restant », assure

son directeur Éric Fillion, précisant que ce don ne fera pas l'objet d'un reçu fiscal, « trop compliqué à mettre en place ». Au-delà du 20 juin, les billets seront valables pour l'édition 2021. L'association (Mediatone) propose également de faire un don sur la plateforme Hello Asso, qui sera cette fois défiscalisable. À qui profiteront ces dons ? De nombreuses scènes, partout en France, ont d'ores et déjà déclaré qu'elles honoreraient leur contrat avec les équipes artistiques et techniques. Certaines vont plus loin. Le Zef, scène nationale de Marseille, reversera intégralement les billets non remboursés aux compagnies de la région, celles qui ne jouaient pas sur son plateau cette saison. « C'est un geste symbolique au vu des faibles tarifs de notre salle, et qui représentera peut-être entre 2 000 et 5 000 €, mais important pour que les artistes sachent qu'on est là pour les soutenir », reconnaît sa directrice Francesca Poloniato-Maugein. Les billets non remboursés devraient alors faire l'objet d'un reçu fiscal. |

DAVID PROCHASSON

**LES AIDES D'AUDIENS.** Audiens met en place une aide aux artistes ou techniciens intermittents du spectacle qui rencontrent des difficultés sociales et/ou financières importantes et qui ont subi plus de cinq jours ou cachets annulés au cours d'un mois civil. À l'attention des entreprises, Audiens propose un report de tout ou partie du paiement des cotisations dues en mars jusqu'à trois mois pour la retraite complémentaire. Il n'y aura pas de majoration. Les adhérents d'Audiens Santé Prévoyance ont accès au service de téléconsultation sur [medecindirect.fr](http://medecindirect.fr). Une cellule psychologique est ouverte à l'adresse e-mail : [soutienpsy@audiens.org](mailto:soutienpsy@audiens.org).

**CELLULE D'AIDE AU CMB.** Le CMB constitue une cellule de soutien et d'appui psychosocial constituée par des médecins, psychologues du travail et assistantes sociales. L'équipe sera présente du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h. Contacter la cellule par e-mail à : [covid-psychosocial@cmb.asso.fr](mailto:covid-psychosocial@cmb.asso.fr) en précisant ses coordonnées et l'objet de sa demande.

#### ILS ONT DIT



**LOÏC LACHENAL**  
DIRECTEUR DE  
L'OPÉRA DE ROUEN

« Si on fait tous jouer simultanément la

clause de cas de force majeure pour ne pas honorer nos contrats, on va ajouter à la crise économique du secteur une crise sociale sans précédent. Il va falloir une solidarité de toute part. Interprofessionnelle, gouvernementale. »

Le Figaro, 17 mars

#### SUD-PACA : PLAN D'ACTION.

En Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, le président Renaud Muselier promet un plan d'action en faveur du monde associatif avec un volet spécial pour le secteur culturel. Une consultation est en cours via les réseaux professionnels afin d'identifier les mesures les plus appropriées à toutes les situations.

**NANTES : URGENCE.** La Ville et la Métropole de Nantes ont assuré du maintien de leurs engagements, y compris du financement des projets associatifs et des actions d'éducation artistique et culturelle qui ne pourront se faire d'ici la fin de l'année scolaire. Les subventions votées sont préservées quel que soit le niveau d'activité et l'avancement des projets. Les associations sont exonérées des loyers de la Ville et les versements de subventions seront anticipés.



## MUSIQUES ACTUELLES

### Des reports pas si simples

La vingtaine de salariés d'Astérios Spectacles, à Paris, est au chômage partiel. Les quatre bookers sont parvenus à joindre tous les lieux pour reporter les concerts (182 en mars et avril), alors que les programmeurs étaient assaillis par les producteurs de spectacles. Certains théâtres démarreront leur saison dès septembre pour absorber ces concerts déplacés. Les Scènes du Golfe (Morbihan) tentent, par exemple, de déplacer leur festival les Émancipés de fin mars à fin septembre en ouverture de saison. Benjamin Rittner, responsable du booking chez Astérios, confie : « Il y a un réel désir de reporter, mais de nombreux paramètres entrent en ligne de compte. Notamment, le retard

des élections municipales pour certains théâtres de ville, les engagements de certains lieux sur la saison 2020-2021, ou encore un équilibre artistique à trouver dans la programmation, pour un public qui n'est pas extensible. En musique, c'est un peu plus simple qu'en théâtre. Et certains lieux n'ont pas le budget pour reporter une date dans leur nouvelle saison. » La tournée acoustique de Kery James est en cours de report en septembre à Valence, Chambéry ou Décines-Charpieu. En revanche, faute de disponibilité de ses musiciens et techniciens, la chanteuse Mayra Andrade ne pourra reporter ses concerts en octobre à la Filature de Mulhouse ou à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours... **■ NICOLAS DAMBRE**

### 20h40 au chômage partiel

**HUMOUR.** 20h40 Productions a annulé et reporté 72 représentations prévues entre mars et mi-avril (Stéphane Guillon, Sophia Aram, Goldmen...). Antoine Remillieux, président de cette société basée à Lille, livre : « Il est trop tôt pour établir un bilan car certaines dates début mai pourraient être reportées. Les théâtres ont trouvé des créneaux en juin ou en septembre. Si d'habitude le mois de septembre est calme, ce ne sera pas le cas cette année. » L'entreprise, qui emploie six salariés, les a mis au chômage partiel, car le travail de report avait été engagé dès les

premières interdictions de rassemblements. Ce fut parfois compliqué d'établir un parcours cohérent géographiquement pour ces reports, en tenant compte des disponibilités des artistes et des lieux. Antoine Remillieux ajoute : « Je suis de près les ordonnances concernant le chômage partiel et les facilités financières. Le secteur du spectacle a été le premier à s'arrêter, il sera sans doute le dernier à se remettre en route. D'abord peut-être avec les petites salles puis les plus grosses. Nous ne savons pas quand. Peut-être faudra-t-il à nouveau reporter des spectacles prévus en juin... » **■ N. D.**

### Les arts de la rue misent sur juin

**FESTIVALS.** Le 19 mars, le centre national des arts de la rue et de l'espace public (Cnarep) Le Boulon, à Vieux-Condé, se résignait à annuler la 22<sup>e</sup> édition du festival Les Turbulentes prévue du 1<sup>er</sup> au 3 mai. Mauvais signe pour tout le secteur des arts de la rue car c'était le coup d'envoi d'une saison de six mois qui concentre son activité publique. Joint au téléphone le 24 mars, Jean-Raymond Jacob, directeur du Cnarep Le Moulin fondu, à Garges-lès-Gonesses (95) s'appretait à annuler les Rencontres d'ici et d'ailleurs, prévues du 15 au 17 mai. Cette décision difficile à prendre, sept semaines avant l'événement, s'imposait parce qu'il sait que les trois créations prévues ne seraient pas prêtes. La sienne, *Peaux bleues*, avec la compagnie Oposito, a dû plier bagage juste avant son entrée en résidence à Sotteville-lès-Rouen, pour cause de confinement général. Reporter le festival est impossible financièrement à cause des frais déjà engagés depuis trois mois et qui ne pourront pas être refinancés. Vis-à-vis des équipes artistiques programmées, si leur date ne peut pas être déplacée



*Peaux bleues*, compagnie Oposito

plus tard dans la saison, le Cnarep payera le coût de cession prévu : « C'est l'oxygène de la profession, on estime que dans la tempête, il faut tenir la barre en étant solidaires, commente Jean-Raymond Jacob. Mais il y aura des villes qui mettront en avant le cas de force majeure pour ne pas payer. » Il s'inquiète pour les résidences annulées de la tournée Primo, prévue en amont des Rencontres d'ici et d'ailleurs : « Ici, nous avons des élus engagés pour la culture, mais certaines collectivités vont avoir besoin de faire des économies. Tout le monde ne sera pas de bonne foi et le bout de la chaîne va en pâtir. » Quant à sa propre création, il compte sur des répétitions en août pour créer le spectacle au festival d'Aurillac. **■ Y. P.**

### CIRQUE : « NE PAS ROMPRE ».

Le réseau Territoires de cirque donne la priorité au report des représentations et des résidences. « Cela ne fonctionne pas toujours, ajoute Philippe Le Gal, président de Territoires de Cirque. En ce cas, et c'est un engagement que nous prenons au sein de ce réseau, les compensations financières seront la seconde ressource, sur la base du contrat de cession, déduction faite des frais annexes non engagés. Enfin, des solutions alternatives négociées de gré à gré pourront s'envisager. » Il assure que le temps de travail prévisionnel des personnels en CDDU ou en contrats ponctuels « est a minima pris en compte ce mois-ci dans les rémunérations ».

### FLORAISON D'INITIATIVES NUMÉRIQUES.

Rapidement, les structures artistiques et culturelles ont déployé une offre sur Internet. Les initiatives de l'Opéra de Paris, du Théâtre de la Colline ou de la Comédie-Française ont été relayées par la presse nationale. On peut aussi citer : la programmation en ligne de l'Institut du monde arabe, le texte de guérison quotidien des Souffleurs commando poétique, les captations du CDN de Rouen avec la plateforme du ministère de la Culture #culturecheznous, les opéras du Festival d'Aix-en-Provence, chez Artcena, une œuvre par jour en vidéo, tirée de son fonds « Rue et Cirque » et du catalogue de CultureBox, les captations du Festival d'Avignon, celles du Théâtre Vidy-Lausanne, le programme sportif Transpire chez toi ! du Confort moderne, à Poitiers, la web-radio des spectateurs du Printemps des comédiens, les lectures, exercices de diction et feuilleton du Théâtre national de Nice... La scène nationale de Montbéliard propose chaque jour 30 minutes d'activités pour les 7 à 12 ans, La Minoterie, à Dijon, avec la compagnie Melampo - Eleonora Ribis, donne des lectures par téléphone...

### MICADANSES : COURS SUR ZOOM.

L'entraînement quotidien du danseur de Micadanses, à Paris, continue pendant le confinement. Depuis le 23 mars, Christian Bourigault propose un cours d'une heure depuis son salon, tous les jours via l'application Zoom. Jusqu'au 30, il est réservé aux adhérents de Micadanses. Puis un autre professeur prendra la suite et le cours sera ouvert à tous. Les professeurs sont payés par Micadanses qui règle leur abonnement à la plateforme. « Nous recevons de l'argent public pour donner ces cours, il n'y a aucune raison pour ne pas donner ces cours et payer les enseignants », explique Christophe Martin, directeur de l'institution.